ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 60081

Texte de la question

M Andre Delattre souhaiterait appeler l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur l'interet du developpement du fret ferroviaire. L'actualite nous a montre les reticences des chauffeurs routiers a un controle plus strict du respect du code de la route, tandis que nous ne pouvons que constater la saturation en temps normal de l'autoroute A 1- A 2. Au moment ou la liaison TGV Paris-Lille s'organise, il peut sembler judicieux de promouvoir au moins sur cet axe europeen, pour des raisons de securite routiere et d'environnement, le transport de marchandises par rail, au besoin en placant les camions sur des wagons comme cela sera realise dans le tunnel transmanche. Il lui demande de bien vouloir lui preciser son point de vue dans ce domaine et les etudes poursuivies pour les regions urbaines du nord de la France et de l'Europe.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problemes de congestion, de securite et de pollution atmospherique dus a la croissance du trafic routier de marchandises sur l'axe Paris - Lille sont au centre des preoccupations des pouvoirs publics. Il a ainsi ete decide de lancer une etude intermodale a l'horizon 2010 sur cet axe avec, bien entendu, les prolongements necessaires vers la Grande-Bretagne et la Belgique. Cette etude prendra en compte l'ensemble des offres possibles (autoroutes, canal Seine-Nord, transport combine, autoroute ferroviaire) dans diverses hypotheses d'evolution de la demande et de la tarification. Un rapport d'etape est prevu pour la fin de 1992. Sans attendre les conclusions de ce rapport, les dispositions necessaires seront prises pour assurer le developpement du transport combine sur l'axe Paris - Lille (amelioration des chantiers terminaux concernes, mise en place d'un nouveau plan de transport).

Données clés

Auteur : M. Delattre Andr•
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60081
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : équipement, logement et transports
Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3237